



## DÉCISION N° 2024/190

### PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

#### A MADAME LOLITA MELENDEZ-DIAZ

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2022, publié au JORF du 13 mars 2022, portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Lolita Melendez-Diaz, Directrice Foncière Est, à l'effet de signer l'acte authentique établi en l'étude de Maître André STORCK, Notaire Associé membre de la SARL STORCK – VERGNE – ROCHE, au titre duquel l'EPF d'Occitanie procède, au prix de CINQ CENT MILLE EUROS (500 000,00 €), à l'acquisition de la parcelle ci-après désignée *sur la commune de Générac :*

Section	N°	Lieudit	Surface
D	1374	JEU DE MAIL	00 ha 59 a 40 ca

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressée.

Montpellier, le

La directrice générale de l'EPF d'Occitanie

28 OCT. 2024

Sophie LAFENÊTRE